

ACTE DE VENTE D' UN BATEAU DE PLAISANCE IMMATRICULE EN EAUX INTERIEURES

Entre les soussignés :

VENDEUR (S) d'une part : (nom, prénom, date de naissance et adresse)

ACHETEUR (s) d'autre part : (nom, prénom, date de naissance et adresse)

Il a été convenu ce qui suit :

Mme/M. Agissant en qualité de propriétaire (s) du bateau
nommé : N° Devise :
déclare vendre la totalité ou % dudit navire à Mme, M qui
accepte (nt) aux clauses et conditions suivantes :

ETAT DU BATEAU

Mme M déclare (nt) bien connaître le
bateau et l'avoir visité pour l'accepter dans l'état où il se trouve.
Accessoire (s) vendu (s)) avec le navire :

DETTES

Le (s) vendeur (s) déclare (nt) qu'il n'existe sur ledit bateau aucune dette ni inscription hypothécaire et garantit le(s) acquéreurs 's) contre toute réclamation à ce sujet.

Prix de vente : (complété suivi du mode de paiement)

Formalité de transfert de propriété : L'acheteur dispose d'un délai d'un mois pour procéder au changement de propriétaire auprès des services compétents.

En foi de quoi les parties étant d'accord, le présent acte a été clos et signé après lecture par chacune des parties.

Fait à le

Signature du (des vendeurs)

Signature du (des) acheteur (s)